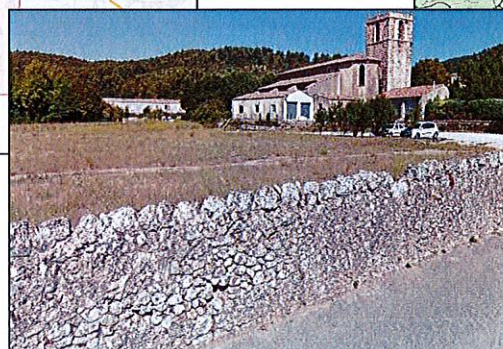
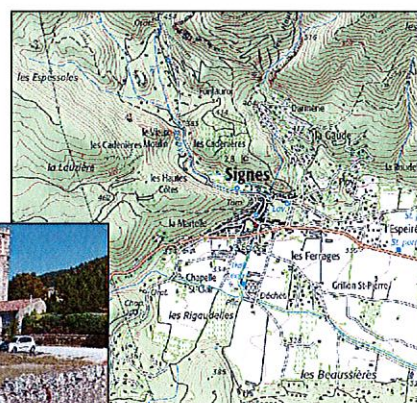
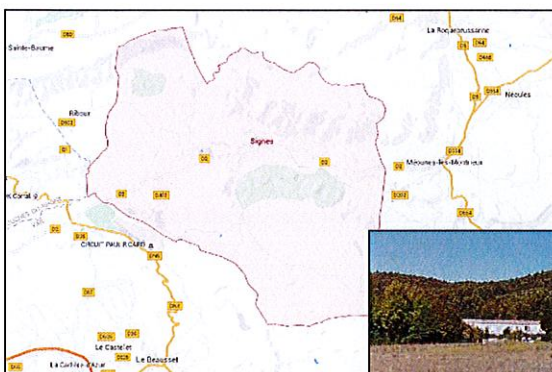


Formulaire Cas par Cas

Projet Création d'une nouvelle voirie
de liaison entre le chemin des Ferrages
et le chemin du Cimetière

Localisation 83 870 Signes





Astuce :

Ce document a été mis en page pour une impression recto-verso

Dossier de demande de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
Création d'une nouvelle voirie de liaison – Commune de Signes (83)

FORMULAIRE CAS PAR CAS CONCERNANT LE PROJET DE NOUVELLE VOIE DE LIAISON AU SUD DU CENTRE-VILLE DE SIGNES (83)



ANNEXE 1

INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE

GEORGES FERRERO

représentant

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Service Technique

155, avenue Jansoulin

83 740 La Cadière d'Azur

Tel : 04 94 98 26 63 - Fax : 04 94 98 26 69

Email : philippe.banc@sudsaintebaume.fr

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION AU 1/25 000

Le projet de nouvelle voirie de liaison entre les chemins des Ferrages et du Cimetière est envisagé au sud du centre-ville de Signes. Cette nouvelle voirie, d'un linéaire de 150 m et d'une emprise de 10 m, enjambera le ruisseau du Raby, affluent du Latay. Ce projet inclut l'aménagement de nouveaux parkings et la création de deux giratoires.

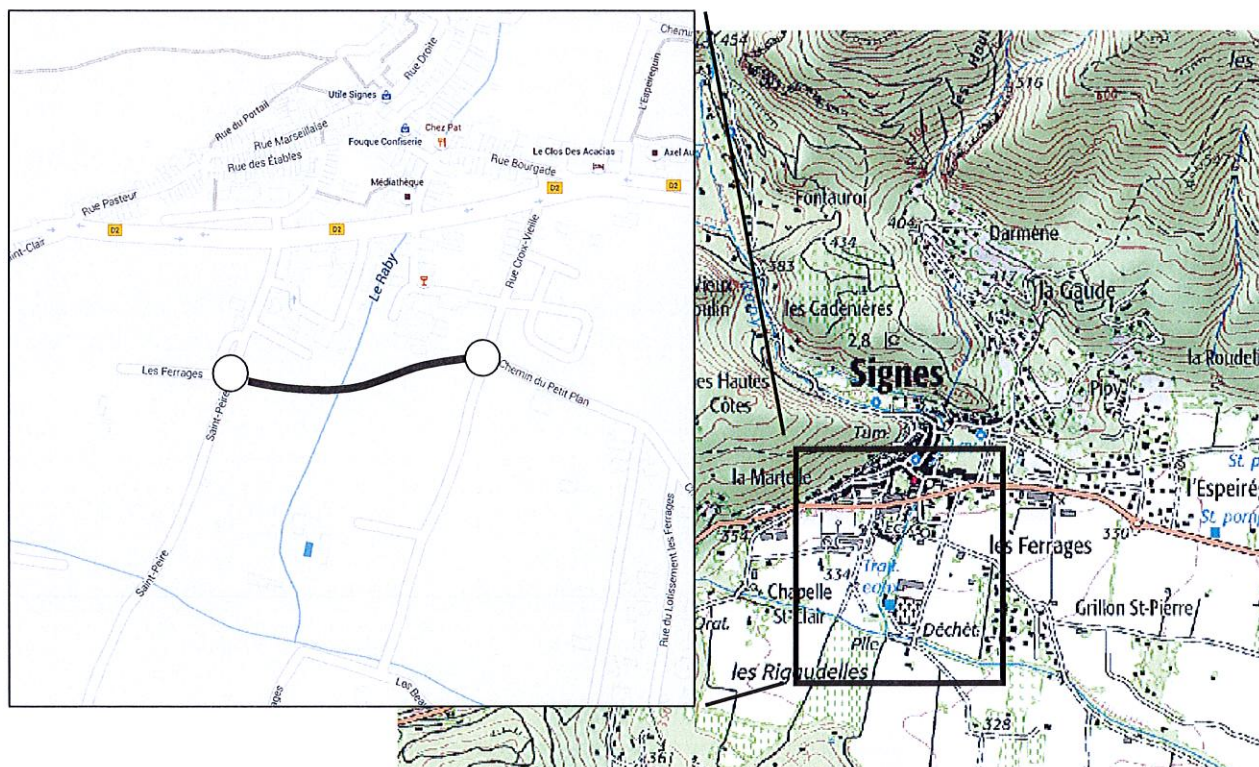


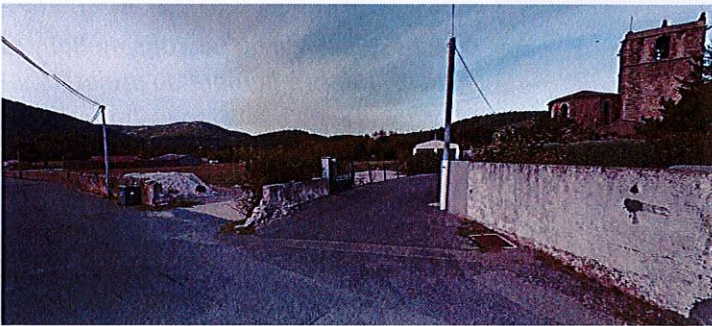
Illustration 1 : Localisation du projet de voirie de liaison au sud de la Ville de Signes

ANNEXE 3

ILLUSTRATIONS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



Vue de la RD2 au nord du projet



Vue prise au croisement du chemin du Petit Plan et du chemin du Cimetière au droit de la création du giratoire est (en rive gauche du Raby).



Vue du terrain en friche en rive gauche du Raby sur lequel viendra s'implanter la voirie



Vue du centre de secours de Signes prise depuis le chemin du Cimetière



Vue prise au croisement du chemin des Ferrages et du chemin Saint-Peire, au droit de la création du giratoire ouest, de la gare routière et du parking existants (en rive droite du Raby).

Illustration 2 : Illustration des environs du projet



A l'amont du centre-ville de Signes, le Raby ne représente qu'un cours d'eau de faible envergure présentant des écoulements non pérennes.



Vue prise à l'aval du passage du Raby sous la RD2 (150 m à l'amont du projet)



Vue prise à l'aval du pont enjambant le Raby au droit de l'église (65 m à l'amont du projet)



Vue prise au droit du projet



A l'aval du projet, le cours du Raby se jette dans celui du Latay qui représente également des écoulements non pérennes.

Illustration 3 : Illustrations du Raby

ANNEXE 4

PLANS DU PROJET



Le 15 Avril 2016
Le Vice-Président
Georges FERRERO

